

## NOMINATION D'UN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE PAR AVANCEMENT/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le gardien de police municipale de LUDRÈS exerce depuis six années ses fonctions au sein de la Commune.

Il précise que celui-ci a toujours su faire preuve de dynamisme, d'initiative et de discrétion dans son travail.

Il propose de lui accorder l'avancement au grade de brigadier de police prévu par les textes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder au gardien de police municipale l'avancement au grade de brigadier de police municipale,
- les crédits complémentaires seront inscrits au budget supplémentaire 1982.